

ALUR 01: Formation Obligatoire des Professionnels de l'Immobilier - exigences et conformités loi ALUR

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

720 € par participant

Soit 864 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- L'obligation de formation ALUR continue pèse sur tous les intermédiaires qu'ils soient titulaires de la carte professionnelle mais aussi sur les négociateurs salariés ou indépendants.

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- La formation porte sur la mise à jour et le perfectionnement des connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique.
- Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle et le renouvellement des habilitations délivrées par le titulaire aux salariés et/ou travailleurs non salariés



PROGRAMME

- Remise d'une attestation de suivi de formation et attestation de fin de formation.

Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier - Obligation décret 2016-173 du 18 février 2016 (loi ALUR)

Programme :

Journée 1 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)

- Accueil des participants
- Présentation et tour de table

Ce qui change pour les professionnels de la transaction et de la gestion

- Réglementation de l'exercice de la négociation immobilière
- Déontologie
- Assurances
- Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR...)



- Rédaction de l'avant contrat
- Les nouvelles obligations légales du négociateur immobilier
- Les changements en matière de baux locatifs
- Les surfaces des logements et règle des 1/20ème
- Les nouvelles obligations légales du gestionnaire
- Les spécificités de la copropriété
- L'habitat participatif

Des pauses régulières sont aménagées dans la journée.

Journée 2 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)

Immobilier : les nouvelles règles du jeu

- Habitat indigne et insalubrité
- Les nouvelles exigences en matière d'urbanisme
- Respect des normes et critères réglementaires d'un bâtiment (décence, précarité rénovation énergétique...).
- Les principaux dispositifs assuranciers en immobilier
- Les diagnostics techniques immobiliers : compréhension et lecture
- Pathologie du bâtiment

Des pauses régulières sont aménagées dans la journée



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle



